

**Décrets présidentiels du 1<sup>er</sup> septembre 1992 mettant fin aux fonctions de consuls de la République algérienne démocratique et populaire.**

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Besançon (France), exercées par M. Ahmed Ouaddane.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Saint Etienne (France), exercées par M. Abdesselem Bedrane.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Vitry sur seine (France), exercées par M. Abdelhafid Abbad.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Aubervilliers (France), exercées par M. Abdelkader Kourdoughli.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin, à compter du 21 septembre 1992, aux fonctions de consul de la République algérienne démocratique et populaire à Grenoble (France), exercées par M. Daoud Hamid Bouchouareb.

**Décrets présidentiels du 1<sup>er</sup> septembre 1992 portant nomination d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.**

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Sid-Ahmed Ghozali est nommé, à compter du 16 août 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République française à Paris.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Lahcène Moussaoui est nommé, à compter du 16 septembre 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République tunisienne à Tunis.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Mohamed Ghoualmi est nommé à compter du 16 septembre 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume du Maroc à Rabat.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Rabah Souibes est nommé à compter du 16 septembre 1992, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République d'Ouganda à Kampala.

**Décrets présidentiels du 1<sup>er</sup> septembre 1992 mettant fin aux fonctions de walis.**

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin aux fonctions du wali de la wilaya de Sétif, exercées par M. Abdelkader Benhadjoudja, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 1<sup>er</sup> septembre 1992, il est mis fin aux fonctions du wali de la wilaya d'Oran, exercées par M. Ahmed Horri, appelé à exercer une autre fonction.

**Décrets exécutifs du 1<sup>er</sup> septembre 1992 portant nomination de chargés d'inspection auprès de l'inspection des services fiscaux.**

Par décret exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Abdenour Amokrane est nommé chargé d'inspection auprès de l'inspection des services fiscaux.

Par décret exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Makhlof Benmoussa est nommé chargé d'inspection auprès de l'inspection des services fiscaux.

**Décret exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 1992 portant nomination du directeur régional du Trésor de la wilaya de Constantine.**

Par décret exécutif du 1<sup>er</sup> septembre 1992, M. Mohamed Laroussi Abdelouahab Bouznada est nommé directeur régional du Trésor de la wilaya de Constantine.